



CONSEIL "JUSTICE et AFFAIRES INTÉRIEURES"

Lundi 9 septembre à Bruxelles

Compte tenu de la détérioration de la situation sur le terrain, la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE a décidé de convoquer une réunion extraordinaire du Conseil "Justice et affaires intérieures" le 9 novembre 2015.

La réunion sera présidée par M. **Jean ASSELBORN**, ministre luxembourgeois de l'immigration et de l'asile.

Le Conseil a l'intention de renforcer et de rendre opérationnelle la réponse de l'Union européenne et d'assurer la mise en œuvre et le suivi des mesures déjà prises.

Les ministres de l'intérieur recevront la dernière analyse intégrée des informations disponibles dans le cadre du [dispositif intégré de l'UE pour une réaction au niveau politique dans les situations de crise \(IPCR\)](#), qui a été activé par la présidence la semaine dernière.

Les ministres tiendront ensuite un débat général sur la base de ces informations; le débat portera également sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures prises tout récemment par l'UE. Il est également prévu que les ministres définissent, par l'adoption de conclusions, les nouvelles mesures à prendre pour faire face à la crise actuelle des réfugiés et des migrants.

Le texte des conclusions insistera en particulier sur l'accélération du processus de relocalisation engagé, le renforcement des frontières extérieures de l'UE, la lutte contre le trafic et la traite des êtres humains ainsi que les questions de retour et de réadmission.

Des représentants de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège et de la Suisse, pays associés, assisteront à la réunion.

Pour en savoir plus:

[Site web du Conseil: Réponse de l'UE aux pressions migratoires](#)

* * *

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu>

La transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" (MPEG 4), et la galerie de photos seront accessibles à l'adresse suivante : www.eucouncil.tv

* *

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.